

# Intranet, ENT, ENS, Systèmes d'information : quelles définitions, quels usages, quelles mises en place ?

Alain Zardo  
Enseignant-documentaliste  
& Formateur IUFM  
Académie de Paris

A l'heure de la généralisation de l'informatisation de notre société, notre école subit cette montée en puissance d'une manière chaotique. Des projets et rapports officiels montrent l'intérêt pour l'école de s'approprier ces nouveaux systèmes dont les contours et les moyens ne sont pas toujours clairement explicités. Quels sont les rapports entre ces différents systèmes, quelle place peut occuper l'enseignant-documentaliste et quelle échéance de modernisation de nos établissements scolaires pouvons-nous espérer ?

## Définir ce qu'est un intranet :

La Commission générale de terminologie et de néologie a fait publier au JO de 1999 cette définition :

**Intranet** : Réseau de télécommunication et de téléinformatique destiné à l'usage exclusif d'un organisme et utilisant les mêmes protocoles et techniques que l'Internet. Remarquons que cette définition est reconnue internationalement.

**1) Par définition, un intranet est forcément à usage privé, accessible uniquement après s'être identifié ou reconnu sur le réseau interne.**

Les membres concernés font partie de l'organisme qui possède et qui administre le serveur intranet (une école, un rectorat, un conseil régional, une entreprise, une association...).

**2) Par définition, un intranet désigne uniquement un certain type de réseau et non les services pouvant être hébergés sur le serveur.**

Malheureusement – peut-être par simplification ou par méconnaissance – le terme intranet est largement utilisé pour désigner le ou les services qui sont hébergés sur le serveur. Cette utilisation abusive du terme le rend imprécis.

Par exemple au lieu d'écrire "comment installer un intranet avec SPIP", il faudrait écrire "comment installer un module de publication SPIP sur l'intranet". Cette désignation permettrait de mieux faire comprendre le fonctionnement d'un serveur intranet qui peut comporter de nombreux modules ou briques logicielles (messagerie, annuaire, publication, transfert de fichiers, forum...)

**En conclusion**, le terme intranet devrait être utilisé selon l'acception officielle : pour désigner un réseau privé utilisant comme logiciel de base le navigateur et dont l'accès est accessible par identifiant et mot de passe. Pour un établissement scolaire, les publics concernés sont le personnel, les élèves, les parents (avec des droits d'accès différents).

Lorsque l'on veut indiquer un ou plusieurs services hébergés sur l'intranet, il faudrait toujours lui associer le terme de module ou brique logicielle.

Le terme intranet est largement répandu dans le milieu des entreprises, bizarrement beaucoup moins pour l'éducation nationale. Peut-être est-ce dû au fait que les réseaux se déclinent en plusieurs couches : ministère, rectorats, établissements.

## Remarque : concernant l'extranet

C'est un intranet ouvert à certaines personnes extérieures à l'organisme qui ont l'autorisation d'accéder à certaines parties de l'intranet par identifiant et mot de passe. Par exemple, l'extranet de la

Région Ile-de-France, permet aux chefs d'établissement des lycées d'effectuer des demandes d'équipements.

### **Comprendre le vocabulaire de l'Education nationale :**

Il n'est pas très facile de suivre les projets ministériels concernant les évolutions des systèmes informatiques pour les établissements scolaires. En effet, depuis la première publication en mai 2000 du Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (S3IT), plusieurs documents officiels viennent complexifier les repères. Petit tour d'horizon :

#### **- Schéma stratégique des systèmes d'information et des télécommunications (S3IT)**

Datant de mai 2000 et dernièrement actualisé en mars 2002, ce premier document important s'attache à la modernisation de l'ensemble des services des ministères de l'Education et de la Recherche. <http://www.education.gouv.fr/syst/schema/default.htm>

Il succède au schéma directeur informatique de 1995 et prend en compte les évolutions de l'informatisation de la société avec la généralisation de l'Internet et du déploiement de réseaux à haut débit ; il englobe en plus de l'informatique de gestion administrative, l'informatique pédagogique et l'informatique de communication.

**On ne parlera plus désormais de service informatique mais de services d'information** qui donnent une dimension plus large aux services chargés d'adapter les systèmes informatiques aux besoins des usagers.

#### **- Schéma directeur des environnements numériques de travail (SDET)**

Dans la version actualisée du S3IT de mars 2002, le Schéma directeur des environnements numériques de travail (SDET) est programmé <http://www.educnet.education.fr/equip/sdet.htm>

L'objectif final étant de faciliter l'activité des élèves, des étudiants, des enseignants et des personnels par la mise en œuvre d'environnements de travail en réseau adaptés, la publication du SDET doit permettre :

- la mise en cohérence et l'articulation des projets développés dans le domaine des TIC
- le développement d'offres de produits, de services et de contenus de qualité, adaptés aux besoins des élèves, étudiants, enseignants et établissements,
- une vision prospective de l'évolution des besoins du système éducatif

Pour le moment, seul le premier volet du SDET est paru (janvier 2004) qui s'attache essentiellement à la partie communicationnelle des intranets d'établissements (identification, personnalisation, messagerie, forum, annuaire, carnet d'adresses, agenda, espace de stockage, ...)

Les services applicatifs (pédagogiques, vie scolaire, vie de l'établissement, informationnels...) ne sont pas détaillés dans ce premier document.

Au même moment que le SDET était mis en chantier (mars 2002), le ministère a édité un document provisoire à l'usage des académies et des établissements pour encadrer le développement d'Internet et des intranets dans les établissements

Ce document intitulé "**Services Intranet/Internet d'Etablissements scolaires et d'Ecoles (S2i2e)**" est une bonne base de travail pour la définition des services que peut fournir un intranet d'établissement.

<http://www.educnet.education.fr/equip/s2i2e.htm>

**Remarque 1 :** dans un premier temps (2001) le ministère a aussi parlé de "bureau virtuel" qui devait permettre pour l'enseignant d'avoir sur les serveurs académiques un espace de stockage, de publication et de messagerie. Cet aspect "espace de travail" est en train d'évoluer au niveau des serveurs académiques pour ne proposer que la messagerie professionnelle (mél-ouvert) et l'accès au dossier administratif (i-prof). Le bureau virtuel de l'enseignant devant être déporté vers son propre établissement, en clair vers l'espace numérique de travail que permet techniquement l'intranet d'établissement.

**Remarque 2 :** il faut noter l'apparition en 2002 de l'expression "environnement numérique de travail" devenue par la suite dans le document de janvier 2004 "espace numérique de travail".

#### **- Espace Numérique de travail (ENT)**

Définition d'un espace numérique de travail (document du SDET) : un espace numérique de travail désigne un dispositif global fournissant à un usager un point d'accès à travers les réseaux à l'ensemble des ressources et des services numériques en rapport avec son activité. Il est un point d'entrée pour accéder au système d'information de l'établissement ou de l'école.

L'espace numérique de travail s'adresse à l'ensemble des usagers, élèves, parents d'élèves, étudiants, enseignants, personnels administratifs, techniques et d'encadrement des établissements d'enseignement.

Dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, l'établissement d'enseignement est le périmètre de référence de l'espace numérique de travail du point de vue de l'utilisateur...

L'espace numérique de travail est composé d'un socle et de services numériques. Le socle de l'ENT est chargé d'orchestrer les services numériques, de les présenter de manière structurée et cohérente, et fournit à ces derniers un certain nombre de fonctionnalités (annuaire, identification et authentification des usagers, personnalisation des services offerts, sécurisation, messagerie, publication, travail collaboratif, gestion documentaire)

**En clair :** l'ENT n'est ni plus ni moins qu'un intranet avec des services dédiés aux élèves, aux enseignants et aux parents d'élèves.

#### - Espace Numérique des savoirs (ENS)

D'autres termes viennent s'ajouter dans le monde de l'éducation comme Espace Numérique des Savoirs (ENS). Ce projet ministériel déjà présent dans la première version du S3IT (mai 2000) "le développement d'offres de produits, de services et de contenus de qualité, adaptés aux besoins des élèves, étudiants, enseignants et établissements" verra sa première expérimentation durant l'année 2003-2004. Il s'agit de proposer aux établissements sous forme d'abonnement à des ressources en ligne un accès particulier aux ressources de références ou d'éditeurs de produits éducatifs.

La plupart de ces ressources existent déjà sur Internet, mais le principe est de proposer un accès à coût négocié et sur une plate-forme unique de connexion.

L'expression "Espace Numérique de Savoirs" peut induire une confusion avec "Espace Numérique de Travail" car il s'agit simplement de se connecter par Internet à des sites de référence. Il me semble qu'il aurait été préférable de parler de Kiosque ou de Bouquet de services.

#### - Systèmes d'information

Comme nous l'avons vu avec le S3IT, l'expression systèmes d'information recouvre aujourd'hui ce qui auparavant était mis en place, organisé par les services informatiques. Voir par exemple le Système d'Information de Paris 5 <http://www.dsi.univ-paris5.fr/html/NLQTZ2DWTFX2SPW3.shtml>

D'après une conférence donnée au salon ID'T 2002, le système d'information se définit comme un "ensemble des moyens qui permettent de collecter, mémoriser, traiter, distribuer et utiliser les informations dont l'établissement et ses partenaires ont besoin". Ses composantes essentielles sont les systèmes informatiques de l'organisme, les processus de traitement de l'information, ainsi que quatre domaines principaux : gestion administrative, gestion financière, gestion des ressources humaines et gestion de la production.

Voir compte rendu sur : <http://www.urfist.cict.fr/vu.shtml>

Pour éviter toute confusion, pour ce qui concerne le domaine de la documentation, il serait préférable d'utiliser l'expression "système d'information documentaire" plus parlante et mieux adaptée.

Voir par exemple *Les systèmes d'information documentaire (définition, fonctionnalités, état des lieux)* de Marie-Thérèse Rebat du service de l'informatisation des bibliothèques de l'enseignement supérieur.

<http://www.sup.adc.education.fr/bib/intro/reuDir/2005/ReuDir2k5.htm>

### **Et l'enseignant-documentaliste dans tout cela ?**

Après ce bref recul sur les termes et systèmes utilisés, quelle place pouvons-nous occuper ?

Evidemment l'objectif pour les établissements est d'avoir son propre serveur intranet afin de

pouvoir concentrer et contrôler tous les services possibles du système d'information et de communication (ENT, vie scolaire, vie de l'établissement...)

Avec ces nouveaux systèmes, nous allons avoir à notre disposition des moyens supplémentaires pour communiquer avec les enseignants et l'ensemble de l'établissement (cela ne supprimera pas les contacts directs, les casiers des profs et les panneaux d'affichage).

A travers les listes de diffusion de l'établissement, nous pourrons envoyer des messages et des documents d'une manière globale ou ciblée.

Nous pourrons alimenter des rubriques informationnelles ou des brèves pour toute la communauté éducative à la fois sur le serveur privé (intranet) et mettre d'autres informations sur le serveur public (site web).

Nous pourrons mettre en ligne le catalogue du CDI sur le serveur intranet (ce qui permettra aux emprunteurs de vérifier leur compte à distance).

Un autre aspect complémentaire à notre travail actuel concernera les ressources en ligne que nous proposerons (choix et abonnements aux ressources, sélection de sites de références ou de documents).

Bref, dans ce nouveau contexte, notre tâche est grande et s'attachera au contenu et non à la technique qui, aujourd'hui, est capable de simplifier notre intervention pour sélectionner et mettre à disposition facilement toutes sortes d'informations et de documents.

### **Quelle mise en œuvre, quel préalable ?**

Pour pouvoir être un intervenant actif dans le système d'information, il faut au préalable qu'il soit installé et fiable.

Actuellement en France dans nos établissements secondaires, nous en sommes encore au stade expérimental, très peu d'établissements possèdent une solution globale effective de système d'information.

Les seuls intranets existants ne proposent que quelques services : soit la messagerie et l'espace de stockage, soit les bulletins de note et l'agenda, etc.

Dans le S3IT de mars 2002, il est précisé que les établissements ont le choix entre l'acquisition de solutions des éditeurs privés, lorsqu'elles existent, et l'adoption des produits mis à disposition par le ministère notamment les projets internes SLIS et EOLE.

Ces deux projets retenus bien que très intéressants ne proposent pour le moment pas toutes les fonctionnalités d'un véritable système d'information.

Le choix d'une ou plusieurs solutions techniques et une chose mais il existe un aspect tout aussi important qui est celui de la maintenance du système pour le rendre viable et évolutif.

Malheureusement, aucune solution satisfaisante n'existe actuellement dans la plupart des académies.

En janvier 2004, le responsable des TICE au ministère de l'Education nationale a déclaré aux 6èmes journées de l'innovation à Foix : “ Nous réfléchissons fortement à la mise en place, dans tous les établissements scolaires, d'un personnel ATOS qui puisse faire les dépannages [en matière de TIC] comme dans n'importe quelle entreprise ”.

Mais voilà, depuis cette déclaration, les agents de services ne sont plus sous la responsabilité du ministère mais des départements ou des régions qui auront complètement en charge ces personnels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Finalement, ce n'est qu'à la rentrée 2007, que l'on pourra espérer que des agents qualifiés des collectivités territoriales assurent la maintenance informatique dans les établissements scolaires.

### **En conclusion :**

Même si les moyens sont modestes, même si les disparités sont grandes d'un établissement à un autre ou d'une Académie à une autre, chacun d'entre nous doit être prêt, voire même doit proposer des solutions qui améliorent le système d'information numérique au sein de l'établissement (site web, sélection de liens, liste de diffusion pour l'établissement, abonnements aux ressources en ligne, catalogue du CDI en ligne,...)

Même si nous sommes encore loin des espaces numériques de travail et des systèmes d'information efficaces dans nos établissements, soyons attentifs aux évolutions qui d'ici quelques années seront progressivement mises en place et maintenues par les collectivités territoriales.

Paris, 2005